

# ÉTATS FINANCIERS 2024-2025



**Centre de référence en agriculture et  
agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

**États financiers**

**30 juin 2025**



**bva<sup>®</sup>**

Comptabilité d'affaires  
et services-conseils

Membre indépendant **BKR International**

# **Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

**États financiers**

**30 juin 2025**

## **Table des matières**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Annexe	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de  
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.e.n.l.*<sup>1</sup>

Lévis, le 30 septembre 2025

---

<sup>1</sup> Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A113413

# Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

## Résultats

Exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
<b>PRODUITS</b> (Note 11)		
Publications	454 069 \$	404 473 \$
Mandats spécifiques	2 144 102	2 060 340
Colloques	720 071	691 535
Subvention de fonctionnement	1 467 216	1 338 832
Adhésion des membres	<u>157 048</u>	<u>149 217</u>
	4 942 506	4 644 397
<b>AUTRES PRODUITS</b> (Annexe A)	<u>335 976</u>	<u>112 517</u>
	<u>5 278 482</u>	<u>4 756 914</u>
<b>CHARGES</b> (Note 11)		
Publications	387 153	351 057
Mandats spécifiques	1 737 981	1 822 259
Colloques	569 907	581 045
Animation et comités	192 184	218 863
Frais de fonctionnement	<u>2 311 046</u>	<u>1 784 298</u>
	<u>5 198 271</u>	<u>4 757 522</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>80 211 \$</u>	<u>(608) \$</u>

## Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

### Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 juin 2025

---

	Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	Fonds de réserve	Investi en immobilisations corporelles	Non grevé d'affectations	2025 Total	2024 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	450 000 \$	640 000 \$	77 973 \$	38 222 \$	1 206 195 \$	1 206 803 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(26 568)	106 779	80 211	(608)
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	24 849	(24 849)	-	-
Affectation interne (Note 9)	<u>40 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>490 000 \$</u></b>	<b><u>640 000 \$</u></b>	<b><u>76 254 \$</u></b>	<b><u>80 152 \$</u></b>	<b><u>1 286 406 \$</u></b>	<b><u>1 206 195 \$</u></b>

# Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	80 211 \$	(608) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	26 568	20 476
Perte sur cession de placements	685	99
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	<u>(125 838)</u>	<u>(15 577)</u>
	(18 374)	4 390
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 12)	<u>27 310</u>	<u>1 081 895</u>
	<u>8 936</u>	<u>1 086 285</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(140 140)	(1 826 729)
Produit de la cession de placements	665 918	765 962
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(24 849)</u>	<u>(47 982)</u>
	<u>500 929</u>	<u>(1 108 749)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	509 865	(22 464)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>472 170</u>	<u>494 634</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>982 035 \$</u>	<u>472 170 \$</u>

# Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

## Situation financière

Au 30 juin 2025

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	38 488 \$	23 915 \$
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	943 547	448 255
Débiteurs (Note 3)	108 871	120 971
Stocks	77 427	94 298
Frais payés d'avance	88 669	93 095
Frais reportés	<u>77 956</u>	<u>58 934</u>
	1 334 958	839 468
<b>Actif à long terme</b>		
Placements (Note 4)	1 599 132	1 999 757
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>76 254</u>	<u>77 973</u>
	<u>3 010 344 \$</u>	<u>2 917 198 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (Note 6)	547 179 \$	532 929 \$
Produits reportés (Note 7)	707 963	709 263
Apports reportés (Note 8)	<u>468 796</u>	<u>468 811</u>
	<u>1 723 938</u>	<u>1 711 003</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	490 000	450 000
Fonds de réserve	640 000	640 000
Investi en immobilisations corporelles	76 254	77 973
Non grecé d'affectations	<u>80 152</u>	<u>38 222</u>
	<u>1 286 406</u>	<u>1 206 195</u>
	<u>3 010 344 \$</u>	<u>2 917 198 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

Elyse Gendron, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

# **Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)**

## **Notes afférentes aux états financiers**

30 juin 2025

---

### **1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ**

L'entité, constituée le 8 novembre 1999 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'entité rassemble et diffuse le savoir et développe des outils contribuant à l'avancée des secteurs agricole et agroalimentaire.

Le maximum des biens immobiliers que peut posséder l'entité est fixé à 1 000 000 \$.

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent l'évaluation de la valeur de réalisation des stocks et l'évaluation des frais courus inclus dans les créateurs. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

#### **Comptabilisation des produits**

Les produits de publications sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les biens sont livrés, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de mandats spécifiques (qui font l'objet de contrats dont les livrables et la durée sont déterminés) sont comptabilisés lorsque les charges connexes sont engagées.

Les produits de colloques sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût ou au coût après amortissement sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions. Les produits provenant des parts de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

# Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Apports reçus sous forme de services

Les membres experts des comités et commissions contribuent sous forme de services à la mission de l'entité par leurs apports en connaissance et leur participation aux travaux de l'entité. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les fonds communs de placement qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et autres liquidités et des débiteurs autres que les taxes de vente.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse et des fonds communs de placement présentés dans les placements.

#### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### **Dépréciation**

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

## Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Stocks

Les stocks, constitués de fournitures et publications offertes au public, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Améliorations locatives	durée du bail
Mobilier de bureau et matériel informatique	3 et 5 ans

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

### 3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	70 016 \$	120 971 \$
Taxes de vente	<u>38 855</u>	<u>-</u>
	<u>108 871 \$</u>	<u>120 971 \$</u>

### 4. PLACEMENTS

	2025	2024
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	394 515 \$	279 269 \$
Fonds communs de placement évalués à la juste valeur	<u>1 204 617</u>	<u>1 720 488</u>
	<u>1 599 132 \$</u>	<u>1 999 757 \$</u>

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	2025	2024	2025	2024
Améliorations locatives	108 251 \$	55 883 \$	52 368 \$	47 983 \$
Mobilier de bureau et matériel informatique	<u>340 908</u>	<u>317 022</u>	<u>23 886</u>	<u>29 990</u>
	<u>449 159 \$</u>	<u>372 905 \$</u>	<u>76 254 \$</u>	<u>77 973 \$</u>

## Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

---

#### 6. CRÉDITEURS

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Fournisseurs	218 269 \$	237 149 \$
Rémunération	328 910	290 648
Taxes de vente	-	<u>5 132</u>
	<u>547 179</u> \$	<u>532 929</u> \$

#### 7. PRODUITS REPORTÉS

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Publications	234 953 \$	21 869 \$
Mandats spécifiques	391 415	605 481
Colloques	37 121	30 552
Autres	<u>44 474</u>	<u>51 361</u>
	<u>707 963</u> \$	<u>709 263</u> \$

#### 8. APPORTS REPORTÉS

La subvention de fonctionnement reportée représente un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde au début	468 811 \$	- \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 339 416)	(1 339 416)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>1 339 401</u>	<u>1 808 227</u>
Solde à la fin	<u>468 796</u> \$	<u>468 811</u> \$

#### 9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant total de 640 000 \$ au fonds de réserve afin de couvrir certaines charges et obligations futures et un montant total de 450 000 \$ au fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant supplémentaire de 40 000 \$ au fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion. L'entité ne peut affecter à ce fonds plus de 50 % de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice.

L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)

### Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025

---

### 10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'entité en vertu d'un bail totalise 857 967 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	189 091 \$
2027	190 032 \$
2028	190 973 \$
2029	191 914 \$
2030	95 957 \$

### 11. INFORMATION SUR LES RÉSULTATS

	2025	2024
<b>Éléments inclus dans les produits</b>		
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	125 838 \$	15 577 \$
<b>Éléments inclus dans les frais de fonctionnement</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 568 \$	20 476 \$

### 12. FLUX DE TRÉSORERIE

#### Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	12 100 \$	(18 675) \$
Subventions à recevoir	-	334 854
Stocks	16 871	50 286
Frais payés d'avance	4 426	(76 410)
Frais reportés	(19 022)	87 772
Créditeurs	14 250	43 924
Produits reportés	(1 300)	(112 483)
Apports reportés	<u>(15)</u>	<u>772 627</u>
	<u>27 310 \$</u>	<u>1 081 895 \$</u>

#### Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2025	2024
Encaisse	38 488 \$	23 915 \$
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	<u>943 547</u>	<u>448 255</u>
	<u>982 035 \$</u>	<u>472 170 \$</u>

**Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)****Notes afférentes aux états financiers**30 juin 2025

---

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs autres que les taxes de vente.

**Risque de prix autre**

L'entité est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions de sociétés cotées en bourse et des placements de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)****Annexe**

Exercice terminé le 30 juin 2025

---

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE A - AUTRES PRODUITS</b>		
Aide financière	39 636 \$	10 000 \$
Vente de publicité web	10 665	17 863
Revenus de placement	207 617	67 291
Divers	<u>78 058</u>	<u>17 363</u>
	<hr/> <u>335 976 \$</u>	<hr/> <u>112 517 \$</u>



Centre de référence  
en agriculture et agroalimentaire  
du Québec